



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 30 JANVIER 2023
À 19 H 30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et
Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du conseiller, Nicole Jacques,
suivant la proposition de présidence de la séance de Kevin Pomerleau et appuyée
par David Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX
4. GREFFE
 - 4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2023-486 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2022-485
 - 4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2023-487 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2022-479
 - 4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2023-488 – ACQUISITION DE TERRAINS, DE SERVITUDES ET D'UN
DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET ABROGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-480
 - 4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2023-489 – RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION
DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE
5. URBANISME
 - 5.1 RÉSOLUTION AFIN DE PRÉCISER LES POUVOIRS DES
INSPECTEURS ET AUTRES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS AUX FINS
D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Nicole Jacques, conseillère, constate le quorum et déclare la séance
ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-01-7615 Il est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à
l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2023-01-7616 Il est proposé par Kevin Pomerleau appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à
l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 soit adopté tel que
rédigé.

4. GREFFE

**4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2023-486 –RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-485**

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Vincent Roy qu'il sera adopté, à
une séance subséquente, le règlement 2022-486 - Règlement modifiant le



règlement numéro 2022-485.

Vincent Roy, conseiller, dépose également un projet de ce règlement.

4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-487 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-479

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Vincent Roy qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-487 - Règlement modifiant le règlement numéro 2022-479.

Vincent Roy, conseiller, dépose un projet de ce règlement.

4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-488 – ACQUISITION DE TERRAINS, DE SERVITUDES ET D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-480

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Vincent Roy qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-488 - Acquisition de terrains, de servitudes et d'un droit de propriété superficière et abrogation du règlement numéro 2022-480.

Vincent Roy, conseiller, dépose un projet de ce règlement.

4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-489 – RÈGLEMENT CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Vincent Roy qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2022-489 – Règlement concernant le droit de préemption de la Ville de Beauceville.

Vincent Roy, conseiller, dépose un projet de ce règlement.

5. URBANISME

5.1 RÉOLUTION AFIN DE PRÉCISER LES POUVOIRS DES INSPECTEURS ET AUTRES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS AUX FINS D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les règlements de la Ville ont parfois négligés de nommer le fonctionnaire désigné aux fins d'application des règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit pouvoir émettre appliquer ses règlements ;

R-2023-01-7617

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE les pouvoirs suivants :

- Procéder à l'émission des différents permis requis par la réglementation municipale ;
- Procéder à l'émission des constats d'infractions ;
- Préparer, documenter et témoigner au nom de la Ville aux audiences de la Cour municipale ;
- Effectuer les inspections requises par la réglementation municipale ;
- Répondre aux questions et plaintes des citoyens reliées à leurs fonctions respectives ;

SOIENT ATTRIBUÉS aux personnes suivantes :

- Claude Pelletier, directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal ;
- Roger St-Laurent, inspecteur municipal ;
- Alexe Côté, inspectrice municipale ;
- Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;



- Daniel Fortin, directeur du service de sécurité publique et incendie ; et
- Émile Paris, préventionniste ;
- Sandra Bernard, greffière.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-01-7618 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h39.

NICOLE JACQUES, conseillère

SANDRA BERNARD, greffière